

## APPEVILLE : ANCIENS DOCUMENTS

Au point de vue territorial, la paroisse d'Apperville fait partie du canton de La-Haye-du-Puits et de l'arrondissement de Coutances .Les étrangers ne s'en douteraient guère, en constatant que ses habitants sont protégés contre les mauvais vents de l'est par la tour de l'Église de Saint-Côme-du-Mont. Il n'en est pas moins vrai qu'à vol d'oiseau, la paroisse est distante de 15 km du chef-lieu de canton, et à 32 km du chef-lieu de l'arrondissement. Elle est bornée, du côté de la terre ferme, par Baupte, Coigny et Houteville, et, au delà des marais qui l'encerclent à moitié, par Liesville, Houesville, St-Côme-du-Mont et Auvers.

On ne s'accorde point sur l'origine du mot « Apperville ». Les uns se rappelant la conquête des Gaules par Jules César, le font dériver de « Villa Appii », résidence d'Appius, citoyen romain; les autres, en souvenir du Moyen-Age, le font sortir de « Villa abbatis » demeure ou exploitation de l'abbé. Ces derniers ont une apparence de raison et leur opinion semblerait justifier les étrangers, lorsqu'ils écrivent Abbeville au lieu d'Apperville. D'autres enfin, que les souvenirs historiques n'importunent guère, trouvent que le mot Apperville vient de « villa apium » ville des abeilles : c'est gracieux sans doute, mais sans autre valeur.

Tout simplement, nous pensons qu'Apperville est une dénomination d'origine normande, comme celle de nombreuses paroisses du pays dont la désinence est en « ville ». On sait en effet qu'au Xème siècle, les terres de la Neustrie furent partagées entre les guerriers normands qui en avaient fait la conquête. Chacun d'eux fut pourvu d'une « villa », c'est à dire, d'une exploitation dont l'étendue variait, en principe, selon l'importance des services rendus. Or chaque exploitation particulière fut souvent désignée par un nom qui n'était autre que la combinaison, plus ou moins adroite, du nom du titulaire avec le mot « villa ». C'est une combinaison de ce genre qui a du fournir à notre paroisse le nom qu'elle a toujours porté et qu'elle partage avec d'autres paroisses ou villages de Normandie.

Ce qui est plus certain, et ici nous entrons dans le domaine de l'histoire, c'est qu'Apperville faisait autrefois partie du Comté de Mortain, qui fut créé par les ducs de Normandie, au plus tard, dans la première partie du XIème siècle. Citons notre livre paroissial ! « en 1394, dans un aveu qu'il rend, du fief d'Apperville, Jean, seigneur de Ferrières, déclare que ce fief estait de l'ancien comté auquel il paye tous les ans, à la mi-carême, 2 livres, 4 deniers d'ayde à vicomte, et icelle prise par le Prévost et payée par la main du sergent de la sergenterie de La Haye, nommée la sergenterie du comté de Mortain ».

A la fin du XIIème siècle, ce comté était entre les mains de Jean sans Terre, qui l'avait reçu en apanage de son père Henri II, roi d'Angleterre. A son tour, Jean sans Terre devient duc de Normandie et roi d'Angleterre (1199-1216).

Mais voulant régner à l'exclusion de tout autre ,il fit disparaître lâchement son neveu, Arthur de Bretagne, qui aurait pu légitimement lui disputer la couronne. Pour châtier son indigne vassal, Philippe Auguste, roi de France, envahit le duché de Normandie en 1203. Du même coup, le roi de France réalisait un vœu qui lui était cher, celui de rattacher au domaine royal un superbe duché qui en était séparé depuis trois siècles.

Le roi Jean essaya bien de se défendre, mais abandonné par ses barons normands, dont il avait perdu l'estime depuis longtemps, il dut quitter Rouen, traverser nos parages en fugitif et finalement s'embarquer à Barfleur à destination de l'Angleterre.

En ce qui concerne particulièrement le comté de Mortain, Philippe Auguste le rattacha au comté de Boulogne. Mais en 1235, après la mort de Philippe comte de Boulogne, fils de Philippe Auguste, le comté de Mortain fut l'objet d'un partage. On en fit trois lots et la paroisse d'Appeville fut comprise dans le premier lot, qui échut au roi. Le second lot échut à la comtesse de Boulogne. Aussi voit on plus tard que la terre de la baronnie d'Appeville fut un bien domanial provenant du roi.

Sous le rapport ecclésiastique, la paroisse d'Appeville dépendait de l'évêché de Coutances, de l'archidiaconé du Bauplois, d'où lui est venue son appellation d'Appeville en Bauplois « Appevilla in Baltasio ». Cette appellation figure notamment dans une charte de 1105. Par cette charte, Guillaume, comte de Mortain, donne au monastère qu'il avait fondé, l'année même, en l'honneur de la Ste Trinité, au Neubourg près Mortain, le domaine qu'il avait dans la paroisse d'Appeville-en-Bauplois, au hameau de Mudelonde, ainsi qu'une portion notable du marais et un vivier d'anguilles. Voici du reste les termes mêmes de la charte : « ..Et in Constantino, in parochia de Appevilla in Baltasio, dominicum meum quod habebam apud Mudelonde, cum medietato marescorum et unam piscinariam anguilarum ».

Pour le dire en passant, ce Mudelonde d'autrefois est le Vindelonde d'aujourd'hui. Toutefois, la dénomination actuelle n'est pas récente. On la trouve déjà sur la grande carte de France qui fut dressée par Cassini au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le hameau de Vindelonde est presque encerclé par le marais, d'où l'ancien nom de Mudelonde que certains latinistes font sortir de « Medium undae », le milieu de l'eau.

Quant au monastère de Neubourg, objet de largesses du comté de Mortain, disons brièvement que c'était une abbaye de femmes dont Ste Adeline fut, pendant 20 ans la première abbesse sous la règle de St-Benoit. Cette sainte, qui mourut en 1125, était la sœur de St-Vital, fondateur et premier abbé de la célèbre abbaye de Savigny, dont il ne reste plus que des ruines. En 1147, les religieuses de l'abbaye de Neubourg s'affilièrent à l'ordre de Cîteaux et échangèrent leurs habits gris contre les vêtements blancs de cet ordre ; On les appela dès lors les « Dames Blanches », d'où le nom d'Abbaye Blanche que porta désormais leur monastère et que portait naguère encore le petit séminaire de Mortain, qui s'établit dans les locaux du vieux monastère, après la révolution.

On sait que les anciens seigneurs se plurent à doter richement les Abbayes et autres établissements religieux, au moment même de leur dédicace. La donation dont nous venons de parler nous en fournit une preuve qui, du reste, n'est pas seule. En effet, outre la donation particulière de Guillaume, comte de Mortain, deux chartes normandes plus anciennes en mentionnent deux autres qui devaient dans la suite, intéresser la situation même de l'église d'Appeville, celle de Robert comte de Mortain, et surtout celle de Richard Turstin Haldup, baron de La Haye-du-Puits.

Voici les faits : en 1082, alors que Guillaume Le Conquérant était duc de Normandie et roi d'Angleterre, son frère utérin Robert, qu'il avait créé comte de Mortain, fonda sous « l'inspiration de la grâce divine » en l'honneur de Dieu et de St Evrault, confesseur, l'église collégiale de cette ville et y établissait un chapitre composé d'une quinzaine de chanoines mi-réguliers, mi-séculiers. Il agissait ainsi, nous dit la charte de fondation avec l'agrément du duc, la coopération de son épouse Mathilde et de plusieurs de ses barons pour le salut de leurs âmes, de celles de leurs ascendants et de leurs descendants. Or, soit pour constituer la prébende de l'un des chanoines, soit pour alimenter le trésor commun du chapitre ou celui de son église, le comte Robert donnait à la collégiale de Mortain, le jour même de sa

fondation : « la moitié de l'église d'Appeville avec la dîme du fief appartenant au comte de Mortain et sept acres de terre », soit 28 vergées environ. Voici le passage de cette charte : « Robertus etiam filius Willermi dedit ....in Constantino, medietatem ecclesiae de Apevilla cum decima feodi comitis Moritoni et VII acras terre ».

L'original de cette charte a disparu ; mais il en existe une copie établie en 1330 et vidimée par Philippe de Valois ; à lui seul ce document suffit pour nous donner une idée de l'importance du comté de Mortain. Il démontre aussi, par l'énumération des fiefs qu'il contient que les ressources personnelles du comte de Mortain étaient considérables. Et si nous y ajoutons les centaines de manoirs qu'il possédait en Angleterre, depuis que la conquête en avait été faite, on comprendra qu'il lui était possible, sans s'appauvrir outre mesure de fonder et de doter copieusement la collégiale de Mortain.

Quant au baron Richard Turtin Haldup de son nom scandinave, mort en 1069, c'était un puissant seigneur qui habitait l'ancien château fort de La Haye-du-Puits dont on voit encore le donjon récemment restauré. Il descendait, dit-on, d'un compagnon d'armes de Rollon, au profit duquel avait été fondée la baronnie de la Haye. Il fut surtout célèbre par son fils Eudes surnommé Eudes au Chapel ; « Eudo cum capello » ou « ad capellum » à cause du chaperon particulier qu'il portait en assistant aux offices religieux.

Eudes fut appelé par le Duc de Normandie à remplir pour un temps les fonctions de vicomte du Cotentin, après la disgrâce de Néel de St-Sauveur. Il est vrai qu'un ouvrage touristique appelé « la côte normande » dit que le baron Richard fut lui même Vicomte du Cotentin mais nous pensons que l'auteur fait une erreur. Nous pensons également que son fils Eudes ne fut jamais honoré du titre de sénéchal de Normandie et que c'est par suite d'une confusion de noms que ce titre lui est attribué par le maire Orderic Vital dans son « Histoire ecclésiastique ».

Eudes, qui mourut en 1098, fut entouré, plus que tout autre, de l'estime des religieux de Lessay qui le regardaient comme le véritable fondateur de l'Abbaye, attendu qu'il en avait augmenté considérablement les revenus. Par ailleurs nous savons qu'il jouissait de la confiance du duc de Normandie.

Quoiqu'il en soit, les seigneurs de La Haye étaient extrêmement riches ; leurs possessions rayonnaient largement autour d'eux. Dans la direction du Bauplois, ils avaient des propriétés et des droits sur les paroisses de bauplo, de Coigny, du Plessis, de Ste Suzanne, etc.. Et ce qui nous touche de plus près, une partie notable de la paroisse d'Appeville dépendait de la baronnie de La-Haye-du-Puits.

Or, vers l'an 1056, de concert avec son épouse Anne et son fils Eudes, le baron Richard, sur les conseils de Geoffroy de Montbray, évêque de Coutances, fonda en l'honneur de la Trinité divine et de la Sainte Vierge Marie, l'Abbaye bénédictine de Lessay et la dota de possessions nombreuses. En particulier, il donna à l'abbaye, le jour même de sa fondation, une partie de l'église d'Appeville avec tout ce qu'il possédait en Appeville et Ozeville, en terres de rapport et landages, en prairies, bois et pièces d'eau, ainsi que ses droits sur les pêches et deux portions de pêcheries sur la rivière de l'Ouve, en face de l'Isle. Le passage de la charte est très explicite et vaut d'être cité : « Et in Appavilla et Osulfivilla et aliis maisnillis quae ad Appavillam pertinebant, omnem partem quam ibi habebant in ecclesiis, in silvis et in terris luerosis et inluerosis, in pratis, in aquis, in piscationibus et duas dimidias piscarias in aqua Unva, Juxta Hulmum ».

On remarquera qu'Ozeville, dont il est question dans ce document, n'était qu'un village d'Apperville ; mais ce village tirait une importance particulière du fait qu'il possédait un manoir qui était le plus ancien et le plus considérable de la paroisse et même de la région : on l'appelait le manoir d'Ozeville.

Notons aussi que le mot église prend dans le texte latin la marque du pluriel : « in ecclesiis ». Il suit de là que l'église paroissiale n'était pas, au milieu du XIème siècle, le seul édifice religieux existant sur le territoire d'Apperville. Sans nul doute, le rédacteur de la charte visait aussi la chapelle du Manoir d'Ozeville, qui existe encore, quoiqu'elle ait perdu depuis longtemps sa destination religieuse.

Quant aux deux mots « juxta hulmum » qui terminent la citation, ils ne peuvent être bien compris que par ceux qui connaissent les dénominations locales. Dans le latin des chartes, hulmus, du scandinave holm, veut dire une île, ou un endroit plus ou moins entouré d'eau douce. Or, à l'est de la paroisse d'Apperville, il y a précisément une langue de terre qui s'est appelée « l'Isle » : elle s'avance dans le marais vers la rivière de l'Ouve, aujourd'hui la Douve. C'est cette langue de terre qui est désignée dans la Charte par les mots « Juxta hulmum ». Au reste, le mot hulmus se rencontre ailleurs avec sa signification d'île ; il est employé notamment pour désigner l'ancienne petite paroisse de l'Isle-Marie, primitivement Notre-Dame du Holm.

La charte de fondation de l'Abbaye de Lessay, dont le superbe original se trouve aux archives du département de la Manche, est à notre connaissance le document le plus ancien où il soit fait mention de la paroisse d'Apperville ; il constitue en quelque sorte le point de départ de son histoire ; cette charte fut souscrite par les autorités normandes les plus marquantes de l'époque. Citons en particulier Guillaume, duc de Normandie, et Mathilde, son épouse ; Robert et Guillaume, leurs fils ; Willaume, archevêque de Rouen ; Geoffroy, évêque de Coutances ; Michel, évêque d'Avranches. Enfin les religieux de Lessay furent honorés d'une bulle, de la part du pape Urbain III. Dans cette bulle, le pape prend sous sa protection l'Abbaye de Lessay, énumère toutes ses possessions à la fin du XIIème siècle, mentionne les églises qui lui ont été données, notamment celle d'Apperville, et la confirme dans les privilèges qui lui ont été concédés par les papes, ses prédécesseurs, par les rois, princes et autres seigneurs. Cette bulle adressée à Thomas, alors abbé de Lessay, et signée par plusieurs évêques. Donnée à Vérone, elle porte la date du 30 novembre 1186, deuxième année du pontificat d'Urbain.